

NOTICE
RABIGEN MONO Suspension injectable

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots:
VIRBAC - 1ère Avenue - 2065m LID - F-06516 Carros - FRANCE

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RABIGEN MONO Suspension injectable

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 dose de 1 ml contient :

Substance active :

Virus rabique inactivé (souche VP12) – titre minimal..... 1 U.I.

Adjuvant :

3 % de gel d'hydroxyde d'aluminium 0,10 ml

4. INDICATION(S)

Immunsation active des chiens et des chats dès l'âge de 12 semaines afin de prévenir l'infection et la mortalité due à la rage. La protection commence 4 semaines après l'immunsation et la durée d'immunité est d'une année après la primo-vaccination.

Chez les chats, il a été montré la présence d'anticorps antirabiques 3 ans après le rappel de vaccination.

Chez les chiens, une durée d'immunité de 3 ans après une première vaccination de rappel a été démontrée.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Des réactions systémiques transitoires (léthargie et hyperthermie) et des réactions locales (chaleur, douleur et tuméfaction au site d'injection) peuvent être observées peu de temps après l'administration du vaccin chez le chat et le chien. Celles-ci disparaissent spontanément en quelques jours sans traitement. Des vomissements après administration ont été très rarement observés.

Un choc anaphylactique peut survenir.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chien et chat.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Administrer par voie sous-cutanée 1 dose de RABIGEN MONO suivant le schéma de vaccination suivant :

Primo-vaccination

1 seule injection chez les chiots ou chatons dès l'âge de 12 semaines.

Rappel

Chiens et chats : un an après la primo-vaccination.

Par la suite, les vaccinations sont effectuées à intervalles de 3 ans.

Les titres en anticorps peuvent diminuer au cours de la durée d'immunité de 3 ans en-dessous du titre requis pour voyager (taux d'anticorps $\geq 0,5$ UI/mL), bien que les animaux soient protégés en cas de contamination. Lors de voyage dans des zones à risque ou en dehors de l'UE, les vétérinaires peuvent pratiquer une vaccination antirabique supplémentaire pour s'assurer que les animaux vaccinés aient un titre en anticorps supérieur ou égal à 0,5 UI/mL, qui est généralement considéré comme suffisamment protecteur.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Sans objet.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après EXP.
La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Ne vacciner que les animaux en bonne santé.

En cas de réaction anaphylactique, administrer immédiatement le traitement symptomatique usuel.

Ne peut pas être utilisé pendant la gestation ou la lactation.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Les déchets doivent être détruits par autoclavage, incinération ou immersion dans un désinfectant approprié selon les exigences nationales.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Mai 2023

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Flacon en verre de type 1 de 3 ml contenant 1 ml de composants liquides. Le flacon est fermé avec un bouchon élastomère et serti avec une capsule en aluminium. Boîte de 10 flacons.

Sur prescription vétérinaire

BE-V142265